

REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
(Art. R221-7 et L2221 du Code Général des Collectivités Territoriales)

****_**_**_**_**_**_**_**_

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTENDRE-CHARDES-VALLET se réunira à la Mairie de MONTENDRE, Salle du Conseil Municipal :

Le jeudi 1^{er} juin 2023 à 19 heures

Fait à MONTENDRE, le 26 mai 2023,

Le Maire,

Patrick GIRAUDEAU

Désignation du Secrétaire de Séance
Adoption du procès-verbal de la précédente réunion

ORDRE DU JOUR :

1. Modification d'indice de rémunération d'un poste en CDI
2. Modification de poste
3. Acquisition de la parcelle cadastrée section 456 B n° 1202 (Commune associée de Vallet)
4. Acquisition de diverses parcelles naturelles et forestières
5. Bail emphytéotique pour l'occupation du Village Vacances
6. Création d'emplois saisonniers
7. Subvention exceptionnelle à l'association Montendre Echecs
8. Admission en non-valeur
9. Prise en charge financière de la formation continue de la chargée de coopération territoriale
10. Subvention exceptionnelle au Secours Catholique
11. Affaires diverses